

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR
UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES HOMOLOGUE DE
L'INDICATION GEOGRAPHIQUE « TAPIS D'AUBUSSON»

L'association LAINAMAC, sis espace Tibord du Chalard, 23500 Felletin, a déposé le 22 décembre 2021 auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), conformément à l'article L. 721-3 du code de la propriété intellectuelle, une demande de modification du cahier des charges homologué de l'indication géographique :

« TAPIS D'AUBUSSON »

En application des articles L. 721-3 2° et R. 721-3 du code de la propriété intellectuelle, il est procédé à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique, qui durera jusqu'au 4 mai 2022 et pendant laquelle le cahier des charges peut être consulté sur le site internet de l'INPI à l'adresse suivante :

<https://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/enquetes-publiques-en-cours>

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut adresser à l'INPI ses observations en remplissant le formulaire accessible depuis le site internet de l'INPI à l'adresse mentionnée ci-dessus.